

Lettre des psychologues freudiens au Ministre X Bertrand

Soumis par Yann Leroux
05-03-2006

Les Psychologues Freudiens écrivent à M. Xavier BERTRAND, Ministre de la Santé et des Solidarité à propos du décret d'application de l'article 52, concernant les psychothérapies, de la loi de santé publique de 2004.

Les psychologues freudiens sont sensibles à la décision que vous avez prise de vous saisir personnellement de la question du décret d'application de l'article 52, concernant les psychothérapies, de la loi de santé publique de 2004.

Ils désirent attirer votre attention sur le fait qu'ils se sont constitués en association au lendemain du vote de l'amendement Accoyer, qui annonçait une intervention de l'Etat dans un champ dont la régulation n'avait pas jusqu'ici été du ressort direct de celui-ci.

Ils militent pour le respect de la profession de psychologue, et tiennent que la loi de 1985 qui leur a donné leur statut est toujours une bonne loi.

Ils sont certains du préjudice que leur portera très vite la création de cette nouvelle profession de psychothérapeute.

Comme la plupart des universitaires qui leur ont enseigné les savoirs fondamentaux pour s'orienter dans la pratique et la recherche cliniques, dont ils tiennent qu'elles sont étroitement solidaires, ils savent que leur formation, infinie, commence une fois leur diplôme obtenu, et qu'aucune discipline universitaire ne peut sans contrevenir à l'éthique du sujet prétendre se substituer aux organes de formation que suscitent leurs propres avancées théoriques et pratiques.

"Psychothérapie" est et selon nous doit rester le signifiant d'une demande, émanant de qui souffre dans son corps ou sa pensée et désire faire fonds sur la parole pour réduire cette souffrance et tendre à l'assumer.

Sans doute un mouvement semble-t-il entraîner notre civilisation sur la voie d'une évaluation généralisée du coût de tout acte et la promotion de séquences de traitements préconçues, supposées traiter des symptômes répertoriés par avance et donc quasiment formatés.

Cette part n'est pas fixée a priori ni une fois pour toute, et la formation des psychologues freudiens, comme celle de tous les praticiens éclairés par la découverte freudienne et les apports qu'elle a reçus depuis un siècle les rend spécialement attentifs à cette marge de manoeuvre qui est l'index d'une vie digne de ce nom.

C'est pourquoi ils ont marqué un intérêt particulier au sein de la coordination psy animée par Jacques-Alain Miller, à la proposition du sénateur Gouteyron, qui oeuvre pour la conception et l'organisation d'un contrôle de ces professions par elles-mêmes.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour le Bureau des psychologues freudiens *

Nathalie Georges, vice-Présidente